

ARRETE DE POLICE

OBJET : Travaux de réfection du pont de Naze à Lorcé.

Le Bourgmestre,

Attendu que la S.A. R. LEJEUNE et fils, avenue Reine Astrid, 260 à 4900 SPA, va procéder à des travaux de réfection du pont de Naze à Lorcé ;

Attendu qu'il importe de prendre certaines mesures de circulation pendant la durée des travaux ;

Vu la Nouvelle Loi Communale,

Vu l'urgence,

ARRETE :

Art. 1. : Le Bourgmestre autorise la S.A. R. LEJEUNE et fils à installer la signalisation routière prévue en la matière pour les chantiers de 2^e catégorie perturbant peu la circulation.

Art. 2. : Du lundi 17 mai 2010 au mercredi 30 juin 2010 inclus, la circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule dans la zone des travaux située sur le pont de Naze.

Art. 3. : Les signaux A51 (Danger), A31 (Travaux) ainsi que les barrières d'interdiction seront notamment placés à une distance suffisante selon le règlement sur la circulation routière. Un panneau reprenant les coordonnées de la société (nom et adresse, numéro de téléphone,...) ainsi que du responsable du chantier, sera placé de part et d'autre du tronçon.

Art. 4. : En cas de besoin, des feux tricolores pourront être installés afin de régler le passage alternatif des véhicules.

Art. 5. : Dès la fin du chantier, les lieux, remis en état, seront dégagés de toute signalisation devenue inutile. Il en sera de même si, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, cette signalisation n'est plus justifiée.

Art. 6. : Toutes les mesures de sécurité seront prises pour garantir au maximum la bonne visibilité tant de jour que de nuit de toute la signalisation et de tout obstacle créé par les travaux.

Art. 7. : Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.

Art. 8. : Le présent arrêté entrera en vigueur immédiatement après son affichage à l'endroit habituel des publications officielles.

Art. 9. : Des expéditions du présent arrêté seront transmises :

- Au requérant.
- A la Police Locale de Stoumont.
- Au service des travaux de la Commune de Stoumont (Borgoumont).
- Au chef des ouvriers de la Commune de Stoumont.
- Au service de la communication de la Commune de Stoumont.
- Au service technique de la Commune de Stoumont.

Fait à Stoumont, le 20 mai 2010.

Le Bourgmestre,


Didier GILKINET

